

DÉCLARATION DE REVENUS

2016

	Si vous avez reçu une étiquette personnalisée, apposez-la ici.
Renseignements sur vous (consultez le guide à la page 15)	Si vous prévoyez déménager, consultez le guide à la page 13.
Écrivez à l'encre bleue ou noire.	S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.
Nom de famille	
Prénom 2	Date de naissance
	correspondance de votre première déclaration de revenus): 1 français 2 anglais
Appartement Numéro Rue, case postale	are votte premiere declaration de revenus). I i mançais 2 i angiais
Ville, village ou municipalité	Province Code postal 9 9
Votre numéro d'assurance sociale (NAS) Votre situation le 31 décembre 2016 (voyez la définition du terme <i>conjoint au 31 décembre 2016</i>)	Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada. 19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.
12 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2015, inscrivez la date du changement. Si, le 31 décembre 2016, vous ne résidiez pas au Québec,	Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration 1 avant la faillite 2 après la faillite Choix relatif au calcul de la cotisation au RRQ pour un travail autonome (si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.
inscrivez la province, le territoire ou le pays où vous résidiez. Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date	Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.
de votre départ 18 2 0 4 M 2 0 4 M 3 Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0	Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la date de son décès. 20 La
Renseignements sur votre conjoint Nom de famille Prénom	au 31 décembre 2016 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome ou s'il a reçu un relevé 29,
32	50 cochez ci-après.
Si votre conjoint est décédé en 2016, inscrivez la date de son décès. 2 0 1 6 M 1	Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. 51 S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0. Si, le 31 décembre 2016, votre conjoint ne résidait pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.
•	t pour solidarité arité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez le guide à la page 17.

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Ca	nada, (cochez ci-après.	94		
Si vous avez occupé un emploi au Canada	mais ł	nors du Québec, cochez ci-	après. 95		
Cotisation au RPC	96	1	Cotisation au RRQ, relevé 1, case B	98	1
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i>	98.1	1
Cotisation au RQAP, relevé 1, case H	97		Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur		
Commissions reçues, relevé 1, case M	100		lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue	102	1

Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i> 100 lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue 102							
Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>	101	1					
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)	+ 105	,					
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide. Précisez. 106 0	+ 107						
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>	+ 110						
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillet T4E</i>	+ 111						
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillet T4A(OAS)</i>	+ 114						
Prestations du RRQ ou du RPC, relevé 2, case C	+ 119						
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes	+ 122						
Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.	+ 123						
Dividendes de sociétés Montant réel des dividendes déterminés 166	+ 128						
Intérêts et autres revenus de placement	+ 130						
Revenus de location. Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers. Revenus bruts 168 Revenus nets	+ 136						
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.	+ 139						
Pension alimentaire reçue (montant imposable)	+ 142						
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>	+ 147						
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux. Précisez. 149	+ 148						
Autres revenus. Consultez le guide. Précisez. 153	+ 154	.]					
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)	+ 164						
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164	_ 199						

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.	201			
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i> +	205			
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi. Précisez. 206 +	207			
Déduction pour REER ou RPAC/RVER RAP ou REEP 212 +	214	1		
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.				
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire 224				
Pension alimentaire payée (montant déductible) +	225			
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348. +	228			
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.	231			
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.				
Total des pertes 233 Perte admissible +	234	1		
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1) +	236			
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur +	241			
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q. +	245			
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide. +	246			
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome +	248			
Autres déductions. Consultez le guide. Précisez. 249 +	250			
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide. +	252			
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions =	254	-	254	1
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254		=	256	ļ
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.		+	260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.				
Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3 .		Revenu net =	275	1

Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents			TP-	1.D (2016-12) Page 3
Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paieme	ent à la	a page 1.			
Revenu imposable				_	. —
Montant de la ligne 275			_	275	
Rajustement de déductions. Consultez le guide.		Précisez. 277	+	276	
Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité.	Consu	Itez le guide.	+	278	
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.			=	= 279	
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide. Précisez . 286	287	l			1
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital +	289				
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.	290				
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide. +	292				
Déduction pour Indien +	293				
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide. +	295		_		
Déductions diverses. Consultez le guide. Précisez. 296 +	297				
Additionnez les montants des lignes 287 à 297. Total des déductions =	298		_ 5	298	<u> </u>
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.		Revenu imposa	able =		
Crédits d'impôt non remboursables					
Montant personnel de base	_		_	350	11 550 00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum: 10 395 \$). Consultez le guic	de.		-	- 358	
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358					
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Rem	nplisse	z l'annexe B.			1
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postseconda				367	1
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guid			+		1
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région			— ·		1
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.				381	
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.		Montant dema	' andé +		1
Additionnez les montants des lignes 359 à 385.			=		1
			×		20%
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %			=]
Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche	e et .	Prócisez 2004			
de sauvetage. Consultez le guide.		Précisez. 390.1	+		
Crédit d'impôt pour travailleur de 64 ans ou plus. Consultez le guide.			+	391	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le	formu	ılaire TP-776.1.ND.	<u></u> +	392	
Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395	393		+	395	
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres 397.1	<u>, </u>	× 10 %	+		
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.			+	200	
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.			+		
	'impô	t non remboursal			
	1,5				,1
Impôt et cotisations					
Impôt sur le revenu imposable.					
Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la ca	ase 403	3. 403		401	I
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)			<u></u> _	406	1
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E	inscri	ivez plutôt 404		33	,
le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2 , cochez Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2 , cochez la case 405.				= 413	1
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)	414				
Crédit d'impôt pour dividendes +	415	1			
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, <i>relevé 26, case B</i> +	422	1			
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le quide. +	424	1			
	425	1		425	ı
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à	-	ne 431.			1
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le quide.	u nyl		_ _	430	1
	l'ann-	νο F		1 6	
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4 .	ı anne:	AC L.	=	432	ı
The second of the second of the porter to resultate a far page 4.				52	'L

		Т	TP-1	.D (20	16-12)	Page 4
Montant de la ligne 432		11		432		
Contribution additionnelle pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Remplissez l'	'annexe I.		— +	434		
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide. 437 2 2		1 1 1				
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	☐ Oui	Non	+	438		1
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Que	ébec. Rempli	ssez l'annexe	R. +	439		
Versements anticipés de crédits d'impôt, <i>relevé 19, case A, B, C, D</i> ou <i>G</i>			+	441		
Impôts spéciaux. Consultez le guide. Précisez. 442			+	443		
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)		444	+	445		
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.			+	446		
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.						
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.		449	+	447		1
Contribution santé. Nombre d'enf	fants à charg	e 448.1				
Remplissez la grille de calcul 448 ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la cas	se 448.2.	448.2	+	448		
Additionnez les montants des lignes 432 à 448.	Impôt	et cotisation	ons =	450		
Remboursement ou solde à payer						
Impôt du Québec retenu à la source,						
selon vos relevés ou vos feuillets 451 451						
→ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q – 451.1						
	451.2	1				
	451.3					
	452	1				
Impôt payé par acomptes provisionnels +	453	1				
	454	1				
	455	1				
	456					
	457					
	458	1				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	459	1				
	460	1				
·	462	1				
	465	,				
	466	1				
	468	· ·		468		1
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468		1	— <u> </u>	470		
3			_			
Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la page 9.		nboursemen	<u>t</u>			
Montant de la ligne 470, s'il est négatif	474	,				
	476	1				
	478	,				
Remboursement anticipé. Consultez le guide.	480	,			Solde a	à payer
Montant de la ligne 470, s'il est positif				475		
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.			_	477		
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moir	ns de 2 \$.	Solde à pa	ver =	479		
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou pa			,			1
à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page	e 1.			481		
a rorate da ministre da nevena da quesee. Attachez rora parement et le soracieda a la pag-	C 11			101		
Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents	Ind. i	rég. Télépho	ne (do	micile o	ou cellulaire	e)
annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.	498		. 1		.	
Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476 , j'accepte		ráa Tálánha	no /+r	oveil)	Docto	
qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).	Ind.	rég. Télépho	me (tra	avali)	Poste	
Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu	499		\Box			
une partie des revenus de retraite de mon conjoint.	Nous pourro	ns comparer les	rensei	anement	s fournis ave	C CELIX
Cianatina		itres sources et				
Signature x	organismes o	gouvernementa	ux.			
Date						
						1
© Revenu Québec						